

## Faites calculer votre taux de participation



Cantine, périscolaire... Réglez les services pour vos enfants au bon tarif selon vos ressources ! Comment ? Avec le taux de participation que vous pouvez faire calculer en ligne ou auprès du service action sociale !

Il est nécessaire de faire calculer votre taux avant le **31 août 2026**. Si celui-ci n'est pas calculé avant cette date, le **tarif maximum** sera appliqué sans rétroactivité possible.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour faire calculer votre taux de participation :

- En remplissant le **formulaire disponible ci-dessous** (possibilité d'y joindre les pièces justificatives).
- En le renvoyant à l'adresse mail : [tauxparticipation@mairie-arcueil.fr](mailto:tauxparticipation@mairie-arcueil.fr)
- En déposant votre dossier papier (formulaire et pièces jointes) à l'accueil de l'hôtel de ville.

### Contact

#### Service social

- 

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 46 15 04 61](tel:0146150461)

## Sur le même sujet



Famille

### Feu d'artifice et bal populaire

Le 13 Juillet.

[En savoir plus](#) ▶



Jeunesse

### Les Oscars du Bac

Le 10 Juillet.

[En savoir plus](#) ▶